

## DECISION DU PRESIDENT

### PORTANT CRÉATION DE VACATIONS POUR DES JURYS DE FIN DE CYCLES AU CONSERVATOIRE À LIMEIL-BRÉVANNES

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n° CT 2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que le cursus des études en conservatoire est structuré en cycles d'enseignement validés par un examen terminal ;

**CONSIDERANT** qu'afin de constituer les jurys de fin de cycles, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir fait appel à des intervenants extérieurs ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer deux vacations ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Deux vacations sont créées pour l'organisation de jurys d'examen de fin de cycles au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Limeil-Brévannes, conformément au tableau ci-annexé ;

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	26/06/19
Accusé réception le	26/06/19
Numéro de l'acte	DC2019/432
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190611-lmc110908A-AU-1-1

Fait à Créteil, le 26 juin 2019.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	26/06/19
Accusé réception le	26/06/19
Numéro de l'acte	DC2019/432
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190611-lmc110908A-AU-1-1